

16 JUIN 2021

SPRL DEGETRA
Rue du Milan, 1
4950 WAIMES
Belgique

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 5, alinéa 4, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2003 relatif à l'enregistrement des collecteurs, des courtiers, des négociants et des transporteurs de déchets autres que dangereux, j'ai le plaisir de vous notifier l'enregistrement octroyé à la **SPRL DEGETRA, Rue du Milan, 1 à 4950 WAIMES** (Numéro Banque Carrefour des Entreprises ou de TVA : BE0652662124) en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux.

Votre enregistrement est identifié par le numéro 2021-06-15-26.

Votre enregistrement porte sur la collecte et le transport des déchets suivants :

X	Déchets inertes
	Déchets ménagers et assimilés
	Déchets d'activités hospitalières et de soins de santé de classe B1
X	Déchets industriels et agricoles non dangereux

Cet enregistrement vaut pour une période de 5 ans, à partir du 15 juin 2021.

Vous trouverez en annexe les conditions applicables à une personne enregistrée en qualité collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Marc ALDRIC
Directeur



CONTACT

Département du Sol et des Déchets
Direction des Infrastructures de Gestion et
de la Politique des Déchets
Avenue Prince de Liège, 15
B-5100 JAMBES
Jean-Marc Aldric, Directeur
Tél : 081 33 65 85
jeanmarc.aldric@spw.wallonie.be

VOS GESTIONNAIRES

Jean-Yves Mercier, Attaché qualifié
Tél. : 081 33 65 49
jeanyves.mercier@spw.wallonie.be
Sophie Voisin, Assistante
Tél : 081 33 65 68
sophie.voisin@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Numéro E2021 :
Nos références :
JYM/sov/DSD/DIGPD/S2021 :9409

VOS ANNEXES

Annexe : conditions applicables à une personne enregistrée en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux

CADRE LEGAL

A.G.W. du 13 novembre 2003 relatif à l'enregistrement des collecteurs, des courtiers, des négociants et transporteurs de déchets autres que dangereux.

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.